

SITE INTERNET

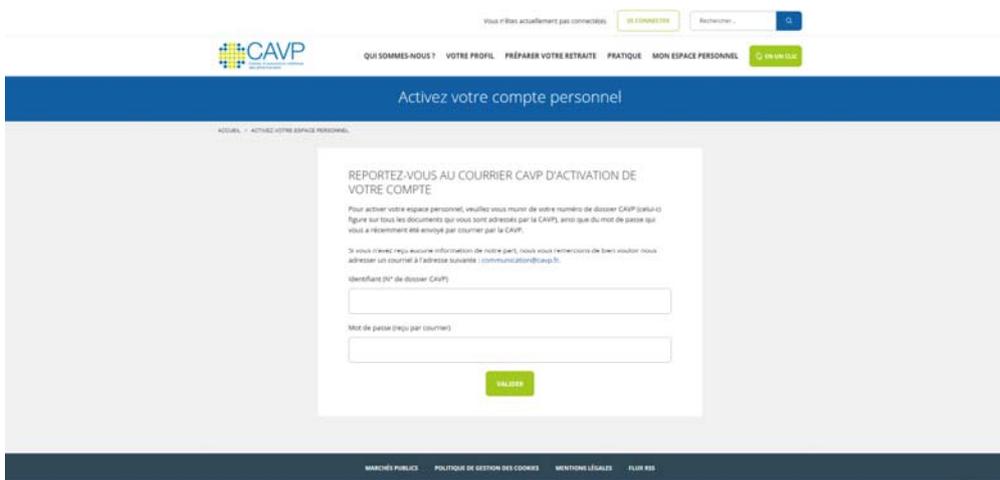
Comment activer votre compte personnel ?

Depuis la page d'accueil www.cavp.fr



- Cliquez sur « Activer mon compte personnel » dans le menu « En un clic ».

Page d'activation du compte (étape 1)



- ▶ Saisissez votre numéro de dossier CAVP (sur 8 chiffres).
- ▶ Saisissez le mot de passe qui vous a été communiqué par courrier en supprimant les espaces entre chaque caractère et en conservant les majuscules et les minuscules.

Page d'activation du compte (étape 2)

CAVP

QUI SOMMES-NOUS ? VOTRE PROFIL PRÉPARER VOTRE RETRAITE PRATIQUE MON ESPACE PERSONNEL EN UN CLIC

Activez votre compte personnel

ACCUEIL > ACTIVER VOTRE ESPACE PERSONNEL

PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE ESPACE PERSONNEL

Afin de personnaliser l'accès à votre espace personnel, veuillez désormais saisir :

1 - Votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (si celle-ci venait à changer par la suite, il vous faudrait la modifier directement depuis ce site). Cette adresse mail est celle qui sera utilisée par la CAVP pour échanger avec vous, notamment dans le cadre des démarches en ligne que vous pourrez effectuer. À chaque compte personnel est associée une adresse mail de correspondance unique.

2 - Votre mot de passe définitif qui doit contenir au minimum 10 caractères parmi lesquels :

- lettres majuscules et/ou minuscules,
- chiffres.

Quelle adresse mail de correspondance souhaitez-vous choisir ?

Identifiant (adresse mail de correspondance)

Confirmez l'adresse e-mail

Mot de passe

VALIDER

Conservez précieusement ces informations.
Notez bien que l'adresse mail de correspondance (confidentielle) communiquée par vos soins permettra à la CAVP d'échanger avec vous des informations liées à votre situation personnelle et/ou professionnelle.

MARCHÉS PUBLICS POLITIQUE DE GESTION DES COOKIES MENTIONS LÉGALES FLUX RSS

- ▶ Si vous souhaitez conserver l'adresse mail qui est détenue par la CAVP : cocher OUI, puis :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance proposée,
 - choisissez un mot de passe (format : au moins 10 caractères, des chiffres et des lettres),
 - validez-le.
- ▶ Si vous ne souhaitez pas conserver l'adresse mail qui est détenue par la CAVP : cocher NON, puis :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
 - confirmez-la,
 - choisissez un mot de passe (format : au moins 10 caractères, des chiffres et des lettres),
 - validez-le.
- ▶ Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmation de l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez sur le lien que contient ce courriel.

Vous pouvez à présent, en vous identifiant, accéder à votre espace personnel depuis la page d'accueil du site en cliquant sur « Se connecter » ou sur « Mon espace personnel ». Bonne navigation !